

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacky RAGUIN, Maire.

Présents : Mmes et MM RAGUIN Jacky, HOMEHR Claude, LORIN Lucien, ADLOFF Gérard, GUERINOT Ghislaine, GUYOT Francis, GIBOUT Martine, BERTHELOT Claire, SCHEPENS Joëlle, LEVAIN Ludovic, DESIREE Valérie, RENARD Olivier (départ à 20h05), HUGUIER Christelle, DAOUZE Cédric, KOHLER Suzy.

Absents représentés : M. FOURIER Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme HUGUIER Christelle

M. LEBLANC Pascal ayant donné pouvoir à M. DAOUZE Cédric

Absente excusée : Mme Marie-Emmanuelle TISSUT

Absent : M. AUBRON Cédric

Secrétaire de séance : Mme BERTHELOT Claire

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le compte administratif 2014 se décomposant comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	: 2 639 453,12 €	}	<u>Excédent brut de l'exercice</u> : 1 402 815,74 €
- Recettes de fonctionnement	: 3 432 209,89 €		
- Excédent de fonctionnement	: 792 756,77 €		
- Dépenses d'investissement	: 776 366,02 €	}	<u>Excédent net de l'exercice</u> : 961 265,74 €
- Recettes d'investissement	: 1 386 424,99 €		
- Excédent d'investissement	: 610 058,97 €		
<u>RESTES A REALISER</u>			
- Dépenses d'investissement	: 441 550,00 €	}	<u>Excédent net de l'exercice</u> : 961 265,74 €
- Recettes d'investissement			

SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) le compte administratif du service d'assainissement des eaux usées s'élevant pour l'exercice 2014 à :

- Dépenses d'exploitation	: 42 039,79 €	}	<u>Excédent de l'exercice</u> : 33 953,42 €
- Recettes d'exploitation	: 121 319,52 €		
- Excédent d'exploitation	: 79 279,73 €		
- Dépenses d'investissement	: 95 098,53 €	}	
- Recettes d'investissement	: 49 772,22 €		

- Déficit d'investissement : 45 326,31 €

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2ème TRANCHE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le compte administratif de la zone d'activités 2ème tranche s'élevant pour l'exercice 2014 à :

- Dépenses de fonctionnement	:		}	<u>Excédent de l'exercice :</u>
- Recettes de fonctionnement	:	17 010,86 €		
- Excédent de fonctionnement	:	17 010,86 €		
- Dépenses d'investissement	:	0,00 €	}	17 010,86 €
- Recettes d'investissement	:	0,00 €		
- Déficit d'investissement	:	0,00 €		

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

(Départ de M. RENARD)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2014 établis par le Receveur Municipal pour :

- la Commune,
- le service assainissement
- la zone d'activités 2^{ème} tranche

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MELDA COTEAUX AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE DE CRENEY-PRES-TROYES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Seine Melda Côteaux occupe des locaux, situés au 1^{er} étage de la Mairie, depuis le 1^{er} juillet 2014. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander, à la Communauté de Communes, une participation aux charges de fonctionnement de la Mairie. Cette participation serait calculée à partir des éléments suivants : frais d'entretien des locaux, factures d'électricité, de gaz, et d'eau.

Monsieur le Maire indique que, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, cette participation s'élève à 741,82 €. Ce montant sera revu tous les ans, en fonction des charges effectivement supportées par la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de demander, à la Communauté de Communes Seine Melda Côteaux, une participation aux charges de fonctionnement de la Mairie, selon les modalités proposées par Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation des locaux avec la Communauté de Communes

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne organise une réunion d'information, le 20 avril 2015 sur le thème de « maladie des frênes sur le marais de Villechétif ».

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la société SEM Energie verse à la commune, chaque année, une redevance de 600 € pour l'exploitation des cellules photovoltaïques implantées en toiture de l'école primaire et de la médiathèque.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association de Défense des Riverains de l'Axe Saint-Dizier Troyes, qui organise le samedi 11 avril un « Carnaval Stop camions en transit ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Secours Populaire souhaite organiser une vente, le samedi 02 mai à l'espace Charles de Gaulle. Le Conseil Municipal donne son accord pour une location à titre gracieux.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les sapeurs-pompiers souhaitent se débarrasser d'une moto-pompe. Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour savoir si cela pourrait intéresser un musée.

Lors du 2^{ème} tour des élections départementales, Monsieur ADLOFF sera président du bureau de vote.

Monsieur ADLOFF indique au conseil Municipal que 4 entreprises ont été consultées pour la refonte du site internet de la commune : c'est l'entreprise Web up qui a été retenue. Monsieur le Maire indique que la prochaine étape sera de réfléchir à l'installation d'un panneau informatif.

Madame KOHLER évoque la création d'un passage piéton, à l'angle de la rue des Aubépines et de la route Claude Bertrand, qui avait été prévue, lorsque des travaux seraient réalisés dans le secteur. Monsieur le Maire répond qu'il faut voir si cela est réalisable.

Concernant l'installation de détecteurs de fumée dans les logements de la commune, c'est à la charge du propriétaire, par contre le remplacement des piles est à la charge des locataires.